



Son Excellence Paul Biya
Président de la République du Cameroun
Présidence de la République
Palais de l'Unité, 1000
P.O. Box 100,
Yaoundé,
CAMEROUN

Amsterdam, le 19 juillet 2013

Objet : l'exercice de la profession d'avocat par Me. M. Togué - Violations graves des principes de base

Monsieur le Président,

Notre organisation, la Fondation Avocats pour Avocats, située aux Pays-Bas, tient à attirer votre attention sur la sécurité et la protection contre les menaces et l'intimidation de Maître Michel Togué, avocat au barreau de Yaoundé et défenseur des Droits Humains au Cameroun.

Selon les informations reçues la nuit du 16 au 17 Juin 2013 des personnes non identifiées ont pénétré dans les bureaux de Me. Togué. Ils ont emporté avec eux son ordinateur portable, son passeport et beaucoup d'autres sujets. Me. Togué a porté plainte auprès de la police.

Nous, avocats aux Pays-Bas, sommes très inquiétés par ce cambriolage du cabinet de Me. Michel Togué. Cet incident semble viser à sanctionner ses activités de défense des droits de l'Homme. En effet, Me. Michel Togué est régulièrement victime de filatures, d'actes d'intimidation par téléphone ou par mail. Ces menaces l'ont amené à héberger sa famille hors du pays en 2012. Il a aussi reçu des appels des forces spéciales de police pour lui signifier qu'il était constamment l'objet de filatures. Me. Michel Togué a régulièrement déposé des plaintes auprès de la police pour dénoncer ces actes de harcèlement, qui sont toutes restées sans suite.

Ces menaces, le cambriolage et l'omission constituent de graves violations des Principes de Base de l'ONU relatifs concernant le rôle du barreau et l'exercice de la profession d'avocat par Me. Michel Togué.

Nous voudrions insister auprès de votre gouvernement sur son obligation de reconnaître le rôle précieux joué par les avocats pour assurer la primauté du droit dans votre pays, et de promouvoir et de soutenir le travail des avocats en conformité avec les Principes de Base de l'ONU sur le rôle des avocats, un instrument qui est universellement applicable.

En particulier, nous voudrions attirer votre attention sur le paragraphe 16 de ces Principes de Base, qui stipule que le gouvernement est dans l'obligation de veiller à ce que les avocats "puissent s'acquitter de toutes leurs fonctions professionnelles sans entrave, intimidation, harcèlement ni ingérence indue". Le paragraphe 18 impose que "la sécurité des avocats est menacée dans l'exercice de leurs fonctions, ils doivent être protégés comme il convient par les autorités". Selon le paragraphe 18 "les avocats ne doivent pas être assimilés à leurs clients ou à la cause de leurs clients du fait de l'exercice de leurs fonctions".

Nous vous invitons à:

- Garantir en toutes circonstances l'intégrité physique et psychologique de Me Michel Togué;
- Ordonner aux responsables de discuter avec Me. Togué les mesures que les autorités pourraient prendre pour assurer sa protection et sa sécurité;
- Mener sans délai une enquête exhaustive, indépendante, effective, rigoureuse, impartiale et transparente quant au cambriolage et aux menaces décrits ci-dessus, afin d'identifier les responsables, de les traduire devant un tribunal indépendant, compétent et impartial conformément aux instruments internationaux et régionaux de protection des droits de l'Homme, et d'appliquer les sanctions pénales, civiles et/ou administratives prévues par la loi;
- Mettre un terme à toute forme de harcèlement à l'encontre de Me. Michel Togué.

Nous encourageons également les autorités du Cameroun à condamner publiquement ces menaces de mort et faire savoir à tous les Camerounais que, quelles que soient leurs convictions concernant l'homosexualité, les menaces de violence contre des avocats et des défenseurs des droits humains, ainsi qu'à l'encontre de personnes présumées gays ou lesbiennes, sont répréhensibles et ne sont pas tolérées.

Nous vous serons reconnaissant de bien vouloir m'informer sur les mesures que votre gouvernement prendra pour faire de sorte que les menaces à l'encontre de Me. Michel Togué et de Me. Alice Nkom fassent l'objet d'une enquête, ainsi que pour assurer que les droits de la défense soient garantis ainsi que pour adresser à l'opinion publique un message fort en faveur de la tolérance et contre la violence.

En vous remerciant de votre attention, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes haute considérations.

Au nom du président du barreau des avocats Fondation Avocats pour Avocats , Phon van den Biesen,

Lawyers for Lawyers



Adrie van de Streek
Executive director

C.c.

-M. Philémon Yang, Premier ministre et Chef du gouvernement, Primature du Cameroun, Fax : +237 22 23 57 35 et courriel : spm@spm.gov.cm

-M. Laurent Easo, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Ministère de la Justice, 1000 Yaoundé, Cameroun, Fax : + 237 223 00 05

-M. Alain Edgard Mebe Ngo'o, Ministre Délégué à la Présidence de la République chargée de la Défense B.P1000 Yaoundé, Cameroun, Fax +237 223 59 71

-M. SADI René Emmanuel, Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Fax : + 237 222 37 35



- Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL), Tel : +237 222 61 17, Fax : +237 222 60 82, E-mail : cndhl@iccnet.cm
- Mission permanente de la République du Cameroun auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, rue du Nant 6, 1207 Genève, Suisse, Fax : + 41 22 736 21 65, Email : mission.cameroun@bluewin.ch;
- Mission Permanente du Cameroun auprès de l'Office des Nations Unies, Fax +237 222 08 70
- Ambassade de la République du Cameroun à Bruxelles, 131 av. Brugmann, 1190 Forest, Belgium, Tel : + 32 2 345 18 70 ; Fax : + 32 2 344 57 35 ; Email : ambassade.cameroun@skynet.be
- Ms. Gabriela Carina Knaul de Albuquerque e Silva, Special Rapporteur of the Human Council on the independence of judges and lawyers
c/o Office of the UN High Commissioner for Human Rights, 8-14 Avenue de la Paix, 1211 Geneva 10, SWITZERLAND
- Mrs Margaret Sekaggya, UN Special Rapporteur on the situation of human-rights defenders
Geneva, Switzerland, fax: +41 22 917 90 06,email: urgent-action@ohchr.org